ACTION URGENTE

200 ROMS SONT MENACÉS D'EXPULSION FORCÉE PRÈS DE PARIS

Environ 200 Roms, dont une cinquantaine d'enfants, risquent de faire l'objet d'une expulsion forcée à partir du 23 juin. Ils occupent actuellement un campement précaire à Bobigny, ville de banlieue au nord-est de Paris.

Environ 200 Roms qui vivent dans un campement précaire à Bobigny ont reçu vendredi 23 mai une convocation notifiée par huissier les informant qu'une procédure d'expulsion était engagée à leur égard. Quelques jours auparavant, des représentants de la mairie s'étaient rendus sur le campement et avaient annoncé aux résidents qu'ils seraient expulsés le lundi 2 juin, sans précision sur les modalités de l'opération. Le 30 mai, un tribunal de Bobigny a suspendu l'expulsion pour des raisons de procédure, la reportant de trois semaines. Des avocats qui représentent plusieurs des habitants demandent une aide juridictionnelle, et le tribunal a estimé que l'expulsion ne pouvait avoir lieu tant que ce problème n'aurait pas été examiné lors d'une audience fixée au 23 juin.
Amnesty International considère que les habitants du campement n'ont pas été consultés et qu'aucune solution de relogement n'a été, à ce jour, proposée aux familles. Elles connaissent aujourd'hui une incertitude totale en ce qui concerne leur avenir et sont menacées d'être privées de tout logement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à empêcher l'exécution de toute décision de justice qui autoriserait une expulsion forcée, au moins jusqu'à ce que les autorités aient, en consultation avec la communauté rom, trouvé une solution de relogement adaptée, conformément aux dispositions du droit international ;
- insistez sur la nécessité d'appliquer strictement la circulaire interministérielle du 26 août 2012 afin que des mesures, notamment l'accès à un hébergement convenable, soient mises en place pour que personne ne se trouve sans domicile à la suite de cette expulsion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 JUILLET 2014 À :

Préfet de la Seine-Saint-Denis
M. Philippe Galli
Préfet de Seine-Saint-Denis
Préfecture de Seine-Saint-Denis
1, Esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny cedex, France
Fax : +33 (0)1 48 30 22 88
Courriel : prefecture@seine-saint-denis.gouv.fr ;
philippe.galli@seine-saint-denis. gouv.fr
Formule d'appel : Monsieur le Préfet

Déléguée du préfet
Mme Khadija David
Préfecture de Seine-Saint-Denis
1, Esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny cedex, France
Fax : +33 (0)1 41 60 60 74
Courriel : khadija.david@seine-saint-denis.gouv.fr
Formule d'appel : Madame la Déléguée du Préfet

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques accrédités dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 141/14. Pour plus d'informations : http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR21/002/2014/fr

AMNESTY INTERNATIONAL

ACTION URGENTE

200 ROMS SONT MENACÉS D'EXPULSION FORCÉE PRÈS DE PARIS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les enfants du campement sont bien intégrés dans leurs écoles respectives, et bénéficient du soutien de leurs camarades de classe et de leurs enseignants. La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement a cité comme un exemple de bonnes pratiques l'éducation que reçoivent actuellement ces enfants roms à Bobigny. Expulser ces familles de force perturberait l'éducation de ces enfants, comme cela est arrivé après d'autres expulsions forcées suivies par Amnesty International. Un grand nombre des jeunes vivant dans ce campement sont bénévoles au sein d'un programme d'insertion sociale appelé Rom Civic, qui a été salué par les ministres chargés de la jeunesse, du logement et de la lutte contre l'exclusion sociale. Quant aux adultes, nombre d'entre eux vivent en France depuis plus de 10 ans, parlent français et travaillent ou cherchent activement un emploi.

Aux termes du droit international, notamment du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel la France est partie, les autorités doivent garantir le droit à un logement convenable, sans discrimination. Par conséquent, elles ne doivent pas procéder à des expulsions forcées et doivent en protéger l'ensemble de la population. La France est par ailleurs tenue de veiller à ce que les personnes visées par une expulsion forcée puissent bénéficier de recours effectifs pour toute violation de leurs droits, et en particulier de leur droit à un logement convenable. Les expulsions ne doivent être effectuées qu'en dernier ressort, une fois que toutes les autres solutions envisageables ont été étudiées avec les personnes concernées. Une expulsion forcée est une expulsion sans notification adéquate, sans consultation véritable des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées.

Le rapport d'Amnesty International intitulé *Chassés de toutes parts. Les expulsions forcées de Roms en Île-de-France* (http://amnesty.org/fr/library/info/EUR21/012/2012/fr), a examiné la situation précaire des Roms en France en matière de logement, et s'est plus particulièrement penché sur les expulsions forcées en région parisienne.

En 2013, Amnesty International a publié un autre rapport, sous le titre *Condamnés à l'errance : Les expulsions forcées de Roms en France* (http://amnesty.org/fr/library/asset/EUR21/007/2013/fr/3ec1f479-04c7-45f0-8f06-59793aa90ef8/eur210072013fr.pdf), qui soulignait que les expulsions individuelles ou collectives de Roms s'étaient poursuivies en 2013 en Île-de-France, à Lille et Lyon sans que les garanties internationales ni les mesures nationales adoptées en août 2013 ne soient appliquées.

Amnesty International a observé que, malgré les efforts déployés par le nouveau gouvernement afin de mieux coordonner le déroulement des expulsions et de favoriser l'intégration des personnes vivant dans des campements précaires, les expulsions forcées se sont dans les faits poursuivies sans faiblir, les autorités restant déterminées à appliquer les arrêtés d'expulsion même lorsqu'aucune solution de relogement convenable ou autres garanties appropriées n'étaient en place.
Les victimes roms d'expulsions forcées en Île-de-France, à Lille, à Lyon et à Marseille se sont souvent retrouvées à la rue et ont perdu leurs effets personnels. Beaucoup ont cherché refuge dans d'autres campements précaires existants ou en ont établi de nouveaux. De nombreux Roms ont donc fait l'objet de plusieurs expulsions forcées. Selon des estimations fournies par des organisations non gouvernementales, quelque 20 000 Roms ont été expulsés de force dans toute la France en 2013.

Plus de 200 Roms vivant en France
Hommes et femmes